



Organisation des Nations  
Unies pour l'Alimentation  
et l'Agriculture

**DFID**

Département pour le  
Développement  
International du  
Royaume Uni



**Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP)**

(GCP/INT/735/UK)

**Sustainable Fisheries Livelihoods Programme (SFLP)**

**EVALUATION DE LA CONTRIBUTION  
SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PECHE AU PIB  
ET AU DEVELOPPEMENT RURAL EN MAURITANIE**

Sid' Ahmed Ould Cheikhna, Economiste, Ministère des Finances  
Guisset Dialel, Comptable national, Office National de la Statistique  
Mohamed Mbareck Ould Soueïlim, Spécialiste des pêches, Ministère des Pêches et de  
l'Economie Maritime

**Juillet 2005**

## TABLES DE MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES</b>	<b>6</b>
<b>RESUME</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>I. PRESENTATION DU SECTEUR DE LA PECHE</b>	<b>10</b>
<b>1.1 Contexte général et problématique</b>	<b>10</b>
<b>1.2 Politique sectorielle</b>	<b>10</b>
1.2.1 Approche	11
1.2.2 Les principes d'action et la stratégie d'intervention	11
1.2.2.1 Gestion durable du secteur	11
1.2.2.2 Intégration du secteur à l'économie nationale	12
<b>1.3 Régimes de gestion de la pêche</b>	<b>13</b>
1.3.1 Catégories de régimes de gestion	13
1.3.2 Mesures techniques de gestion des ressources	13
<b>1.4 Le potentiel</b>	<b>14</b>
<b>1.5 Industrie en mer et production halieutique</b>	<b>15</b>
<b>1.6 Industrie à terre</b>	<b>16</b>
<b>1.7 Commercialisation</b>	<b>16</b>
<b>II. TABLEAU RESSOURCES - EMPLOIS (TRE) ET SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE EN MAURITANIE</b>	<b>17</b>
<b>2.1 La construction de l'équilibre ressources – emplois</b>	<b>17</b>
<b>2.2 Du Produit Intérieur Brut au Produit National Brut</b>	<b>17</b>
<b>2.3 Elaboration des comptes nationaux</b>	<b>18</b>
<b>2.4 Situation des comptes nationaux en Mauritanie</b>	<b>19</b>
<b>2.5 Elaboration des comptes de la pêche</b>	<b>19</b>
2.5.1 Avec le SCN 68	20
2.5.2 Avec le SCN 93	20
2.5.3 Comptes satellites de la pêche	21
<b>III. CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE</b>	<b>22</b>
<b>3.1 Contribution au PIB</b>	<b>22</b>
<b>3.2 Contribution au commerce extérieur</b>	<b>23</b>
<b>3.3 Contribution à la sécurité alimentaire</b>	<b>23</b>
<b>3.4 Contribution au budget de l'Etat</b>	<b>25</b>
<b>3.5 Contribution à l'emploi</b>	<b>26</b>
<b>3.6 Investissements dans la pêche</b>	<b>26</b>
<b>3.7 Contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté</b>	<b>27</b>
<b>IV. RECOMMANDATIONS</b>	<b>27</b>

<b>4.1</b>	<b>Besoin d'harmonisation des données</b>	<b>28</b>
<b>4.2</b>	<b>Renforcement du système de production des données</b>	<b>28</b>
<b>4.3</b>	<b>Propositions d'amélioration du guide méthodologique</b>	<b>29</b>
	<b>CONCLUSION</b>	<b>31</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>32</b>
	<b>ANNEXES :</b>	<b>34</b>
	<i>Evolution des principaux indicateurs économiques de base</i>	<b>34</b>
	<i>Pib à prix courants</i>	<b>35</b>
	<i>Structure du Pib à prix courants</i>	<b>36</b>
	<i>Pib à prix constants base 1985</i>	<b>37</b>
	<i>Evolution du PIB à prix constants base 1985</i>	<b>38</b>
	<i>Tableaux des équilibres ressources-emplois des produits et sous-produits de la Pêche (comptes provisoires 1998)</i>	<b>39</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

Actifix	Actif fixe
Apu_Isbl	Administrations Publiques et Institutions sans but lucratif
CAF	Coûts Assurance Frêt
CEAMP	Cellule Economique d'Appui au Ministère de la Pêche
CI	Consommations intermédiaires
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Coeff CI	Coefficient de consommation intermédiaire
Cseffmpl	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
Csimputmpl	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
DBC/MF	Direction du Budget et des Comptes/Ministère des Finances
DEPCF PNM APU	Dépense de consommation sur production non marchande des Administrations Publiques.
DEPCF PNM IPSBL	Dépenses de consommation sur production non marchande des Institutions Privées sans But Lucratif
DEPCF PNM Ménages	Dépenses de consommation sur production non marchande des Ménages
DEARH	Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques
DGD	Direction Générale des Douanes
DSPCM	Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle à la Mer
Eicomptpro	Entrepreneur individuel, travailleur pour compte propre
ERE	Equilibre Ressources Emplois
EXPORT	Exportations
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FOB	Free On Board (Franco A Bord)
Impoprod	Impôt sur la production
IMPORT CAF	Importation CAF
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
Mod_dsf	Secteur moderne fournissant des déclarations statistiques et fiscales
Mod_ndsf	Secteur moderne ne fournissant pas des déclarations statistiques et fiscales
ONS	Office National de la Statistique
PIB	Produit Intérieur Brut
PMEDP	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
PNB	Produit National Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National de Diawling
Prodm Pr	Production marchande principale
Prodm Sec	Production marchande secondaire
Prodnm Pr	Production non marchande principale

Prodnm Sec	Production non marchande secondaire
RAF	Réforme Agraire et Foncière
Revexploit	Revenu d'exploitation.
RS	Rémunération des Salariés
Salbrdécl	Salaire brut des déclarés à la CNSS.
Salbrndécl	Salaire brut des non déclarés à la CNSS.
Saldécl	Salariés déclarés à la CNSS.
Salndécl	Salariés non déclarés à la CNSS.
SCN	Système de comptabilité nationale
SMCP	Société Mauritanienne pour la Commercialisation du poisson
Sous_décl	Sous déclaration
Sub	Subventions d'exploitation
Subvprod	Subvention à la production.
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TEE	Tableau Economique d'Ensemble
TES	Tableau Entrées Sorties
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VA	Valeur ajoutée
VS Encours	Variation des stocks en cours
VS Finis	Variation des stocks des produits finis
VS MAT 1ere	Variation des stocks des matières premières.

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

- Tableau 1 :** Quantités en tonnes et valeur des produits de mer exportés
- Tableau 2 :** Estimation des prises de la pêche artisanale
- Tableau 3 :** Nomenclature des branches d'activités
- Tableau 4 :** Nomenclature des produits
- Tableau 5 :** Répartition en quantité de la pêche artisanale
- Tableau 6 :** Balance commerciale - Importations et exportations
- Tableau 7 :** Consommation totale et par habitant
- Tableau 8 :** Contribution de la pêche aux finances publiques
- Tableau 9 :** Investissement public dans le secteur de la pêche
- Tableau 10 :** Données nécessaires à la production des indicateurs de base
- Tableau 11 :** Source pour la collecte des données
- Figure 1 :** Consommation de poisson par habitant et par an selon la zone

## RESUME

La mauvaise connaissance du secteur des pêches ne favorise par sa visibilité dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi la présente étude a été initiée. Son objectif est d'améliorer la connaissance de l'importance de la pêche dans le développement national à travers l'évaluation de la contribution économique et sociale de la pêche artisanale maritime aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté. Cette étude devrait aussi renforcer les liens entre le Département des pêches et le Service de la Comptabilité Nationale.

La méthodologie s'est basée sur le guide développé par le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP) et la note méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux en Mauritanie élaborée par le Service de la Comptabilité Nationale.

Aujourd'hui le secteur de la pêche offre des retombées socio-économiques de toute première importance et constitue l'un des principaux piliers de l'économie nationale. En effet, les recettes fiscales et non fiscales, les apports en devises et la richesse qu'il génère, font de lui un secteur stratégique non seulement pour remédier aux problèmes de déséquilibre macro-économique, mais aussi pour contribuer de façon dynamique au développement du pays en termes d'emplois, de sécurité alimentaire et de revenu, ainsi que pour son effet d'entraînement sur les autres volets de l'économie nationale.

Contrairement à sa place stratégique pour la balance commerciale du pays, le secteur de la pêche est encore très peu intégré à l'économie nationale. La part réelle de la contribution du secteur au PIB en valeur est restée pratiquement constant entre 1999 (5,6%) et 2002 (5,3%). Ce qui démontre un faible dynamisme du secteur privé, notamment industriel en termes de création de la valeur ajoutée locale par la transformation et la valorisation de la production.

Sur la période 1999-2002, les exportations des produits de la pêche ont représenté 42% du total des exportations. Les exportations de la pêche industrielle qui passent forcément par la SMCP ont représenté en moyenne 72% des exportations des produits de la mer. Le reste (18%) est attribué à la pêche artisanale.

La consommation de poisson par habitant et par an est de 7,8 kg en milieu urbain et de 4,3 kg au niveau national, selon les résultats de l'enquête de l'IMROP sur la consommation des produits halieutiques.

Il existe très peu de données sur l'emploi dans le secteur de la pêche, la plupart des emplois relèvent de l'informel. Une enquête effectuée par l'IMROP en 2001 estime que le secteur contribue au marché du travail pour environ 30.000 emplois directs et indirects.

Le sous-secteur de la pêche artisanale est en pleine expansion. D'année en année, il enregistre d'importantes évolutions. Le nombre d'embarcations est passé de 3.500 en 1997 à plus de 5.000 en 2002. Cette augmentation est le résultat des efforts entrepris par le gouvernement pour développer ce sous-secteur à haute intensité de main d'œuvre et qui est mieux intégré à l'économie nationale. La motorisation est totale sauf dans la zone du banc d'Arguin où elle est interdite.

Un des axes principaux du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est d'accélérer la croissance et d'ancrer cette croissance dans la sphère des pauvres. Compte tenu des

possibilités qu'offre la pêche en terme de création d'emplois et de sécurité alimentaire, notamment pour les populations pauvres, mais également de génération de recettes en devises, la pêche artisanale et côtière revêt une grande priorité.

Le secteur de la pêche, comme tous les autres, a besoin d'un renforcement du système de production de données.

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique prendra en charge les actions permettant de mettre à jour les indicateurs de suivi-évaluation du CSLP, des OMD et des diverses stratégies sectorielles. Elle sera élaborée simultanément avec le prochain plan d'action CSLP et sera donc partie intégrante du processus CSLP à la fois au niveau de sa formulation qu'au niveau de ses révisions et du suivi-évaluation de son exécution. La SNDS sera considérée comme l'une des stratégies sectorielles majeures du CSLP et figurera à ce titre dans la matrice des actions et mesures à prendre. Il est clair que le secteur de la pêche à tout à gagner en se greffant à cet ambitieux projet.

Le principal message retenu pendant la restitution de l'étude est de réactiver la cellule économique d'appui au Ministère des pêches et de l'Economie Maritime. Cette cellule devra notamment :

- Elaborer les comptes économiques du secteur de la pêche,
- Renforcer sa capacité d'analyse,
- Travailler en étroite collaboration avec le Service de la Comptabilité Nationale.

## INTRODUCTION

L'évolution de l'économie mauritanienne au cours des deux dernières décennies montre l'importance d'un cadre économique stabilisé pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

La position extérieure de la Mauritanie demeure vulnérable ; en raison de la nature de la spécialisation du pays, l'économie est fondée sur l'exportation des produits primaires (fer et poisson) sujets à de fortes fluctuations de prix et de quantité.

Dans le secteur de la pêche, la stratégie du Gouvernement est d'optimiser la rente économique tirée du secteur. Dans ce cadre, une attention particulière continue d'être accordée à la gestion rationnelle des ressources halieutiques, dans une perspective de développement durable, avec le renforcement de la surveillance et l'allocation de l'effort de pêche en fonction des niveaux permisibles fixés par l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP).

En matière de pêche industrielle, la stratégie à long terme du Gouvernement est d'assurer la transformation sur le sol national des produits halieutiques en encourageant l'investissement étranger direct dans les usines et ainsi modifier la spécialisation du pays en remontant la chaîne des valeurs.

Le développement de la pêche artisanale constitue une priorité en raison des possibilités qu'elle offre dans les domaines de l'emploi et pour sa faible intensité capitalistique, sa participation à la satisfaction des besoins nutritionnels de la population ainsi que les capacités qu'elle possède à fixer sur le littoral des populations enclines à l'exode vers les villes.

Cependant, malgré les progrès récents tels que l'adoption d'un nouveau Code des pêches et l'extension et l'équipement du port de pêche artisanal de Nouadhibou, le développement des infrastructures demeure une des contraintes importantes du secteur.

Par ailleurs, une mauvaise connaissance du secteur des pêches ne favorise par sa visibilité dans les politiques nationales de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi la présente étude a été initiée. Son objectif est d'améliorer la connaissance de l'importance de la pêche dans le développement national à travers l'évaluation de la contribution économique et sociale de la pêche artisanale maritime aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté. Cette étude devrait aussi renforcer les liens entre le Département des pêches et le Service de la Comptabilité Nationale.

La méthodologie s'est basée sur le guide développé par le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP) et la note méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux en Mauritanie élaborée par le Service de la Comptabilité Nationale.

## **I. PRESENTATION DU SECTEUR DE LA PECHE**

### **1.1 Contexte général et problématique**

La République Islamique de Mauritanie est un pays avec une économie traditionnellement basée sur le commerce et l'agriculture avec une prédominance de l'élevage, secteurs auxquels se sont ajoutés avec le temps le secteur minier et celui de la pêche. Ce dernier secteur est favorisé par la présence d'une zone économique exclusive (ZEE) qui s'étend sur près de 720 km de côtes réputées pour l'abondance de leurs ressources halieutiques. Cette réputation est due à la conjugaison d'un ensemble de phénomènes hydroclimatiques et morphologiques, notamment : le phénomène de remontée d'eaux riches en nutriments ou upwelling, induit par les alizés qui soufflent presque toute l'année parallèlement à la côte ; et la géo-morphologie particulière de la côte qui est caractérisée par la largeur du plateau continental et la présence de hauts fonds (le Banc d'Arguin).

Historiquement exploitées par les flottes de pêche européennes, il faut attendre les années 1970 avec la régression sévère qui touchait les secteurs économiques de l'élevage et des mines pour que la Mauritanie se tourne vers la mer. En effet, c'est bien après son indépendance en 1960 que la Mauritanie a réalisé l'importance du potentiel de ses ressources halieutiques pour son développement économique et social. La structuration de ce secteur ne commence qu'avec l'adoption, en 1979, d'une nouvelle politique des pêches. Toutefois, le contexte institutionnel et économique d'une part, l'absence de tradition de pêche d'autre part, ont constitué un handicap à la mise en œuvre effective de cette politique. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard, en 1987, avec la déclaration de la Politique de Développement du Secteur des Pêches qu'une maîtrise de ce secteur est amorcée.

Aujourd'hui le secteur de la pêche offre des retombées socio-économiques de toute première importance et constitue l'un des principaux piliers de l'économie nationale. En effet, les recettes fiscales et non fiscales, les apports en devises et la richesse qu'il génère, font de lui un secteur stratégique non seulement pour remédier aux problèmes de déséquilibre macro-économique, mais aussi pour contribuer de façon dynamique au développement du pays en termes d'emplois, de sécurité alimentaire et de revenu, ainsi que pour son effet d'entraînement sur les autres volets de l'économie nationale.

L'une des composantes de ce secteur est la pêche artisanale, en pleine croissance depuis la fin des années 1980. Soutenue par la volonté des pouvoirs publics qui lui ont accordé la priorité dans toutes les politiques des pêches, elle est plus intégrée à l'économie nationale et recèle plus d'opportunités pour le programme national de lutte contre la pauvreté.

### **1.2 Politique sectorielle**

Un aperçu historique des objectifs de toutes les politiques adoptées par le Gouvernement mauritanien montre la constance d'un dénominateur commun repris dans deux axes récurrents d'intervention : la gestion durable du secteur et sa meilleure intégration à l'économie du pays.

Depuis la fin des années 1970, quatre politiques sectorielles ont été suivies (1979, 1987, 1994 et 1998), la dernière en date « La Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime » adoptée en 1998, réactualisée en 2001 et en cours jusqu'en décembre 2004 s'articule autour de quatre objectifs principaux :

- l'aménagement et la gestion de la ressource ;

- l'intégration du secteur à l'économie nationale ;
- le renforcement du cadre institutionnel du secteur ;
- la préservation de l'environnement marin et de la sécurité maritime.

Dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), la pêche est considérée comme un secteur de croissance, dont les quatre objectifs de la politique sectorielle de 1998 sont repris, en mentionnant toutefois que l'objectif prioritaire pour ce secteur est l'optimisation durable de la rente extraite privilégiant donc l'aspect recette budgétaire au premier rang des objectifs du secteur.

### 1.2.1 Approche

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement mauritanien a adopté une stratégie basée sur une approche favorisant la mise en œuvre d'un système de gestion de nature à permettre au pays d'assurer une exploitation optimale et durable des ressources halieutiques. Cette stratégie vise donc une meilleure compréhension des systèmes régissant la pêche (connaissance sur les ressources, la gestion et l'administration du secteur) et un développement étudié des moyens de production (flottes, usines, services portuaires, etc.).

### 1.2.2 Les principes d'action et la stratégie d'intervention

#### *1.2.2.1 Gestion durable du secteur*

La gestion durable du secteur vise une exploitation économiquement rationnelle et écologiquement soutenable de la ressource. Pour ce faire, le Gouvernement décide d'allouer la ressource en fonction du potentiel permmissible fixé annuellement pour chacune des pêcheries, notamment la pêche artisanale, les pêcheries industrielles demersales (céphalopodes, crevettes et merlus) et les pêcheries industrielles pélagiques (petits pélagiques et thons). L'effort de pêche autorisé devant être régulièrement adapté à l'effort permmissible dans le cadre d'un plan d'aménagement des ressources halieutiques. Il prend aussi dans le même cadre l'option de renforcer ses capacités institutionnelles pour gérer la ressource, encadrer l'activité et réguler cet effort de pêche.

Cet objectif de régulation de l'accès à la ressource sera atteint en s'appuyant sur la recherche et la surveillance. Dans cette optique, il a été retenu de renforcer l'IMROP, et la Délégation à la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer (DSPCM). Pour la recherche, il s'agit de parvenir à une meilleure connaissance du potentiel de captures permmissibles pour chaque pêcherie alors que la surveillance devrait aider à avoir une meilleure capacité opérationnelle en matière de contrôle et de prévention contre les infractions et la pêche illicite.

Parallèlement au renforcement des capacités de recherche et de surveillance, le Ministère chargé des pêches sera doté de structures et de moyens en adéquation avec ses missions. La séparation de la fonction d'aménagement des ressources de celle d'exploitation, la promotion des exportations des produits de la pêche et la déconcentration des structures de l'administration au niveau de Nouadhibou et du littoral sont des axes fondamentaux qui se sont traduits dans le cadre d'un nouvel organigramme. Le cadre législatif et réglementaire a été adapté à l'évolution économique pour permettre une meilleure administration du secteur. Dans cette optique, le Code des Pêches a été révisé et les textes d'application du Code de la Marine Marchande ont été adoptés.

Dans le domaine de la préservation de l'environnement et la sécurité maritime, le Gouvernement réaffirmant son engagement à faire de la préservation de l'environnement marin l'une de ses préoccupations majeures, un projet de Code de l'Environnement marin est en préparation et la politique de préservation du littoral se renforce avec la multiplication des aires marines protégées comme le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), le Parc National de Diawling (PND) et le Chatt-boul.

Le Banc d'Arguin a été promu Parc National en 1976 et déclaré Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1989. Considéré comme un « capital de richesses halieutiques » pour la ZEE mauritanienne, il est interdit à toute activité de pêche à l'exception des pêcheries traditionnelles des communautés Imraguen qui y habitent (pêche non motorisée). Ce parc est étendu à la « réserve satellite » du cap Blanc, destinée essentiellement à la protection des phoques moines. Le Parc National du Diawling a pour objectif principal la restauration des conditions naturelles de la zone estuarienne qui correspondent à des milieux importants pour la reproduction et/ou le grossissement des juvéniles de nombreuses espèces marines. Le Parc constitue un site privilégié pour étudier les fonctions de cette zone et les modifications de l'écosystème du delta du fleuve Sénégal provoquées par la création du barrage de Diama. Ces modifications sont bien observées à l'échelle terrestre avec la disparition d'espèces végétales (néuphars) et la prolifération d'espèces invasives (typha, salvinia, etc.) extrêmement difficiles à éradiquer.

La volonté politique se manifeste aussi par la coordination interministérielle instituée pour prévenir tout aménagement anarchique et toute pollution, et par la mise en chantier de la préparation d'un plan d'aménagement du littoral avec la programmation d'actions de recherches menées par l'IMROP en relation avec le PNBA et le PND.

#### *1.2.2.2 Intégration du secteur à l'économie nationale*

Le niveau actuel de la capacité industrielle réduisant les possibilités d'expansion des moyens de production (l'extraction), l'intégration du secteur à l'économie nationale vise la valorisation en Mauritanie des produits pêchés par la création d'une plus grande valeur ajoutée, la promotion des exportations, la promotion de l'emploi, la formation professionnelle et le développement des infrastructures.

Le développement de la pêche artisanale constitue une priorité en raison des possibilités qu'elle offre dans les domaines de l'emploi et pour sa faible intensité capitaliste, sa participation à la satisfaction des besoins nutritionnels de la population ainsi que les capacités qu'elle possède à fixer sur le littoral des populations enclines à l'exode vers les villes. Les actions préconisées pour son développement maîtrisé passeront par une évaluation de ses capacités pour intégrer sa taille à l'effort autorisé. Aussi, elle devra se moderniser par l'acquisition de navires adaptés à la pêche côtière. Des services directement liés à la pêche artisanale comme le traitement des produits sont assurés au niveau des usines nationales.

Pour la valorisation des produits de la pêche et la promotion des exportations, une attention particulière est portée à la valorisation des céphalopodes et du poisson de fond exportés ainsi qu'à la transformation traditionnelle des captures de petits pélagiques côtiers de la pêche artisanale. A cet effet, les transformateurs artisans sont organisés dans le cadre d'une approche de type communautaire intégrée et les structures appropriées à l'ouverture de lignes de crédits pour les équipements et le fonds de roulement se mettent en place.

La maîtrise de technologies spécialisées dans le domaine de la pêche artisanale contribuera à la modernisation de la pêche côtière. De plus, des programmes spécifiques de formation et d'appui institutionnel au bénéfice des coopératives et des associations féminines impliquées dans la transformation et la commercialisation artisanale ou industrielle se mettent en place depuis 1998.

Pour compléter ce dispositif et donner un élan à la pêche artisanale, un cadre juridique approprié pour la formation continue des pêcheurs artisans, la construction d'un port de pêche artisanale à Tanit pour lequel l'étude de faisabilité est déjà achevée, et un vaste programme de désenclavement des villages côtiers et la facilitation de l'exploitation des campements par la construction de débarcadères le long de la côte munis de dépôts de carburant sont déjà entamés.

### **1.3. Régimes de gestion de la pêche**

#### **1.3.1 Catégories de régimes de gestion**

Le régime de gestion appliqué en Mauritanie peut être classé en deux grandes catégories, le régime appliqué aux armements nationaux et celui appliqué aux armements étrangers. Les armements nationaux sont autorisés à pêcher après le paiement d'un droit d'accès calculé sur la base du TJB des bateaux industriels et d'un droit dit « droit territorial » calculé sur la base de la longueur des embarcations artisanales. Les armements étrangers sont, quant à eux, autorisés à pêcher dans le cadre des accords de pêche conclus entre la Mauritanie et un ou des Etat(s) partenaire(s), de licences libres et/ou de contrats d'affrètement entre l'armement et un opérateur national. Les produits issus des régimes d'accès comme les accords de pêche et les licences libres sont la propriété du pavillon et ne sont pas comptabilisés comme exportations mauritaniennes dans les statistiques. Seuls les produits des flottilles nationales et des bateaux affrétés sont comptabilisés dans la production nationale.

La situation actuelle de la capacité de pêche dans les eaux sous juridiction mauritaniennes est caractérisée par la prédominance de l'accord de pêche avec l'Union européenne. L'analyse des capacités de pêche menée lors du Groupe de travail IMROP de 2003 pour la pêcherie du poulpe<sup>1</sup> qui représente une forte valeur pour l'économie mauritanienne conclut à une surcapacité de pêche<sup>2</sup>.

En vue d'assurer une adéquation entre le potentiel des ressources et la capacité de capture, le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) a mis en place, depuis 1998, une série de mesures pour réguler et réglementer l'activité de capture. Ces mesures ont concerné le gel des licences et la diminution notée du nombre de navires mauritaniens actifs, en même temps qu'un ensemble de mesures techniques de gestion des ressources.

#### **1.3.2 Mesures techniques de gestion des ressources**

Les mesures techniques appliquées sont le maillage des filets, la taille minimale des espèces capturées, les gréements, etc. Ce sont les mesures les plus classiques dont l'application et le

---

<sup>1</sup> Voir par ailleurs L. Kinadjian et S. Abdellahi (2002) pour une présentation détaillée des surcapacités de pêche de la flotte démersale en Mauritanie : <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4643F/y4643f09.htm>

<sup>2</sup> L'effort de pêche a été considéré dans son ensemble car son estimation à partir du seul nombre de navires masque une augmentation du fait de la montée en puissance des moteurs ou des améliorations technologiques.

contrôle ne posent pas de difficultés techniques majeures. D'autres mesures comme le zonage et les arrêts de pêche ont aussi été appliqués.

Le zonage, consiste en l'éloignement des chalutages de la côte à plus de 20 mètres de profondeur. Certains grands bateaux pêchaient de plus en plus près des côtes, à un niveau où les espèces se mélangent et où il est impossible de différencier entre elles. Le nouveau décret d'application (n° 2002-073) de la loi portant Code des pêches instaure une nouvelle délimitation des zones de pêche ayant pour objectifs :

- l'éloignement du chalutage des faibles profondeurs (inférieures à 20 m), zone de forte productivité biologique ;
- la réduction des interactions entre les pêches artisanale et industrielle par l'instauration d'une zone exclusive pour la pêche artisanale et côtière pour permettre son développement ;
- la diminution de l'effort de pêche sur les céphalopodes (poulpe) en éloignant la pêche industrielle.

#### **1.4 Le potentiel**

La ZEE mauritanienne se caractérise, à l'instar de celles des pays de la région Nord-ouest d'Afrique, s'étendant du Maroc au Sénégal, par une productivité biologique importante traduisant une abondance des ressources halieutiques. L'IMROP a inventorié près de 650 espèces de poissons dont plus de 200 peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale. On rencontre aussi bien des stocks sédentaires que des stocks migrateurs qui constituent également une richesse importante ; en effet, la Mauritanie étant la zone d'abattement entre les stocks subtempérés (Maroc-Mauritanie) et subtropicaux (Sénégal, Guinée, Mauritanie), elle enregistre le plus long séjour de ces stocks migrants dans sa zone économique exclusive (ZEE).

Parmi ces ressources, les espèces pélagiques représentent plus de 70 % du potentiel halieutique, le reste (30%) est constitué d'espèces dites demersales et benthiques. Les espèces pélagiques dans la ZEE mauritanienne connaissent des variations spatio-temporelles comme dans tous les pays de la sous-région. Les diagnostics obtenus sur les stocks des différentes espèces indiquent un état de pleine exploitation à l'échelle de la sous-région des sardinelles, un état d'exploitation modérée pour les chinchards et une situation de stabilité des maquereaux. Pour l'ensemble d'autres espèces comme la sardine (*Sardina pilchardus*), l'anchois (*Engraulis encrassicolus*) et le sabre (*Trichiurus lepturus*) dont le potentiel est encore inconnu. En terme d'exploitation, le niveau actuel des captures de ces espèces est considéré par l'IMROP comme potentiel de capture.

Pour les ressources pélagiques hauturières qui constituent des stocks partagés très migrateurs, notamment les thons (albacore, listao et patudo), les poissons porte épée (voiliers, marlins et espadons) et autres espèces apparentées comme les petits thonidés, le suivi et l'évaluation de leurs stocks se font sous l'égide de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT).

Les potentiels de la zone mauritanienne seraient difficiles à estimer compte tenu de la nature des stocks concernés qui sont migrateurs et par conséquent partagés par un grand nombre de

pays. Toutefois, il est réaliste de considérer que les captures potentielles annuelles pour les thonidés tropicaux pourraient être estimées entre 25.000 et 30.000 t/an correspondant à la moyenne des captures enregistrées ces dernières années dans la zone mauritanienne.

Les indices d'abondance et l'état des stocks des espèces dites demersales et benthiques ont fait l'objet d'une analyse approfondie lors des groupes de travail de l'IMROP et de la FAO en 2002. Il ressort que l'abondance cumulée de l'ensemble des espèces ne montre pas une tendance très marquée. Depuis 1989, une légère tendance à la baisse est cependant observée.

Parmi les espèces étudiées, six présentent une diminution significative d'abondance au cours de la dernière décennie. Il s'agit des espèces fortement ciblées ou des espèces que l'on peut considérer comme étant fragiles (fécondité faible, croissance lente, âge de maturité élevée...) : rouget, raie, seiche, poulpe, thiof.

### **1.5 Industrie en mer et production halieutique**

L'industrie en mer est représentée par un ensemble de pêcheries regroupées en deux sous secteurs : la pêche industrielle et la pêche artisanale. La pêche industrielle est composée de la pêche industrielle demersale et de la pêche industrielle pélagique. Une croissance rapide de l'effort de pêche industrielle a été constatée pendant la décennie de 1991 à 2001, il est passé du simple au double. Cet accroissement concerne les différents types de navires et les différentes licences de pêche.

Parallèlement, le sous-secteur de la pêche artisanale a connu une croissance soutenue et une diversification qui le place parmi les segments les plus dynamiques du secteur en Mauritanie.

Durant cette période, les captures industrielles démersales passent de 63.000 tonnes à 80.000 t. La pêche industrielle pélagique est pratiquée par des chalutiers et des senneurs étrangers dont certains opèrent dans le cadre des accords de pêche. Ces flottilles sont composées de navires de l'Europe de l'Est présents dans la zone depuis quatre décennies, et plus récemment des armements de l'Union européenne.

Le total des captures de l'ensemble des flottilles a atteint un palier d'environ 600.000 t en 1996.

Pour ce qui est de la pêche artisanale, elle constitue un sous-secteur dynamique qui s'adapte très rapidement aux besoins du marché et cible essentiellement des espèces à haute valeur commerciale comme le poulpe, la langouste, les requins, le mullet ou encore les soles ou les daurades, destinées à l'exportation. Les métiers de la pêche artisanale sont très diversifiés et utilisent plusieurs techniques, les pots à poulpes, les lignes, les filets tournants, les filets maillants fixes, les pièges, les filets épaupe, les filets maillant dérivants etc.

Le groupe de travail de l'IMROP de 2002 a procédé à une évaluation de l'importance de la production de la pêche artisanale mauritanienne, en utilisant les recensements effectués semestriellement par l'IMROP sur l'ensemble du littoral, les enquêtes par métier qui couvrent les activités et les débarquements à Nouadhibou (depuis 1988) et à Nouakchott (depuis 1997) et l'expertise des participants (chercheurs, professionnels et enquêteurs). Cette évaluation, considérée comme préliminaire et indicative, sert ici pour situer l'importance de cette pêche artisanale dans l'économie nationale.

Selon cette analyse et les hypothèses retenues, la pêche artisanale mauritanienne produirait annuellement, dans la période contemporaine<sup>3</sup>, de l'ordre de 80.000 t. L'intervalle de confiance de cette estimation est de plus ou moins 10.000 t, compte tenu des incertitudes sur les variables utilisées.

Cette production totale est composée de 32% de pélagiques (sardinelles, courbine et mullets) et de 68% d'espèces démersales, dont 4.000 t de poulpe. La région Nord contribuerait à hauteur de 62 % à cette production totale estimée, soit 50.000 tonnes, le Parc National du Banc d'Arguin à seulement 2% (1.600 t) et la zone Sud à 35 % (28.000 t).

Les captures d'espèces pélagiques de la flottille de pêche artisanale nationale dans la ZEE mauritanienne peuvent être évaluées à un peu moins de 7.500 t, tandis que celles des pêcheurs sénégalais qui débarquent à Saint Louis seraient comprises entre 30 et 50.000 t/an.

## **1.6 Industrie à terre**

Les filières à terre, à l'exception du système mis en place à travers la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP), sont encore trop peu structurées et organisées. Les captures pêchées dans les eaux sous juridiction mauritanienne sont exportées à 95 %. Les exportations mauritaniennes ont représenté 16% du total des captures en 2003 qui était de plus de 610.000 tonnes. Seulement 10% des exportations sont débarquées en Mauritanie et subissent une transformation.

Depuis une dizaine d'années le nombre d'usines pour le traitement congélation et stockage ou conditionnement et expédition en produits frais des captures par la flotte industrielle nationale des navires glaciers et par la pêche artisanale a cependant fortement augmenté ; en 2002, les unités agréées aux normes sanitaires de l'Union Européenne étaient au nombre de 67. Cette industrie est encore caractérisée par le faible degré d'utilisation des outils de production. La capacité de congélation installée estimée à 700 tonnes/jour ne serait utilisée qu'à 30%. Les raisons principales à cela résideraient dans la faiblesse des approvisionnements, malgré le volume important de captures réalisées dans les eaux mauritaniennes, et aux impératifs et processus continus de mise aux normes sanitaires et qualité pour l'écoulement des produits sur le marché européen, principal marché d'exportation en valeur pour les produits de la mer mauritaniens (50% des exportations en valeur en 2002).

## **1.7 Commercialisation**

La SMCP a été créée en 1984 pour aider à la promotion du secteur. Sa mission est la commercialisation des produits en vue de leur exportation aux meilleurs prix vers les marchés essentiellement de l'Europe et du Japon (cf : tableau1.). La SMCP qui a le monopole de la commercialisation est un exemple réussi du partenariat Etat/Secteur Privé. Ce partenariat se traduit par une co-gestion de la société dont le président du conseil d'administration est désigné par le secteur privé participant au capital, l'Etat quant à lui désigne le directeur général.

---

<sup>3</sup> Année 2000.

**Tableau 1** : Quantités en tonnes et valeur des produits de mer exportés en Millions d'UM

	1999		2000		2001		2002	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Céphalopodes	27.772	16.956	26.499	16.635	31.000	20.637	20.400	19.825
Démersaux	12.766	3.011	15.498	4.404	20.600	4.883	17.500	4.756
Pélagiques	156.466	10.416	148.621	11.108	89.400	7.108	54.300	4.732
Farine de poisson	12.665	1.057	11.447	1.081	8.900	884	6.200	670
Produits divers	6.400	937	8.600	2.165	9.500	2.828	9.000	2.941
<b>Total</b>	<b>216.069</b>	<b>32.377</b>	<b>210.665</b>	<b>35.393</b>	<b>159.400</b>	<b>36.340</b>	<b>107.400</b>	<b>32.924</b>

Source : ONS

La lecture du tableau 1 montre que les exportations diminuent chaque année en quantité. Elles ont baissé de moitié entre 1999 et 2002. Le comportement du prix du poisson sur le marché international permet aux exportations en valeur de connaître une tendance à la hausse, exceptée l'année 2002 où le niveau des quantités était bas.

## II. TABLEAU RESSOURCES - EMPLOIS (TRE) ET SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE EN MAURITANIE

Le TRE retrace l'équilibre au niveau des flux de biens et services, pour une période donnée, pour l'économie dans son ensemble. Une économie est formée d'agents résidents. Les agents résidents (entreprises, ménages, administrations, institutions financières, etc.) sont ceux qui ont une activité économique sur le territoire, quelle que soit leur nationalité ou la nationalité des agents qui en détiennent la propriété. Tous les agents non résidents sont regroupés et forment le reste du monde.

### 2.1 La construction de l'équilibre ressources – emplois

La construction de l'équilibre ressources – emplois (ERE) au niveau global s'opère par sommation d'ERE par produits.

Pour un bien unique, homogène, il est aisé de retracer l'équilibre ressources – emplois au cours d'une année donnée, en unités physiques (kilo, tonnes). Cet équilibre s'écrit :

$$\begin{aligned} \text{Production (P)} + \text{Importations (M)} = & \text{Consommation finale (CF)} \\ & + \text{Consommation intermédiaire (CI)} \\ & + \text{Variations de stocks (VS)} \\ & + \text{Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)} \\ & + \text{Exportations (X)} \end{aligned}$$

$$\mathbf{P + M = CF + CI + VS + FBCF + X}$$

### 2.2 Du Produit Intérieur Brut au Produit National Brut

Comme son nom l'indique, le PIB est relatif aux flux générés par les agents intérieurs de l'économie (les résidents). Mais un pays peut aussi recevoir des revenus d'agents non

résidents, ou leur verser des sommes importantes. C'est pourquoi il est intéressant de retracer également ces flux de revenus, qui sont souvent importants pour les pays en développement.

Les facteurs de production pris en compte sont essentiellement le capital, le travail et la terre.

**PNB = PIB + revenus des facteurs de production reçus du reste du monde – revenus des facteurs de production versés au reste du monde.**

Parmi les revenus des facteurs de production reçus, les plus importants sont les envois des travailleurs immigrés. Parmi les revenus des facteurs de production versés, les plus importants sont les intérêts versés sur la dette extérieure, ainsi que les dividendes rapatriés par les investisseurs étrangers.

### **2.3 Elaboration des comptes nationaux**

Dans les pays disposant d'un système statistique solide, il est possible de préciser le PIB par recouvrements, en l'évaluant, de manière indépendante à partir de trois sources :

- comme la somme des valeurs ajoutées
- comme la somme des revenus
- comme la somme des utilisations finales

#### 1) Somme des valeurs ajoutées

Elle consiste à additionner à chaque stade de transformation d'un bien, la valeur que l'activité a ajoutée à la matière nécessaire à la fabrication de ce bien ; c'est-à-dire la différence pour un secteur d'activité entre ses ventes et ses achats de matières premières ou de produits intermédiaires.

#### 2) Somme des revenus

Elle consiste à additionner tous les revenus des différents agents économiques au cours de l'année. Cette somme inclut :

- les salaires et les cotisations sociales des salariés ;
- les soldes et les allocations des militaires ;
- les bénéfices des sociétés ;
- les intérêts et les divers revenus de placement ;
- les revenus nets des agriculteurs ;
- les revenus nets des entreprises individuelles non agricoles ;
- les impôts indirects moins les subventions ;
- la consommation du capital fixe (amortissements) ;
- la plus-value ou moins-value due à la réévaluation des stocks.

#### 3) Somme des utilisations finales

Elle consiste à additionner toutes les dépenses engagées pour la consommation ou l'utilisation de biens ou de services au cours de la période considérée. Celles-ci comprennent :

- les dépenses des ménages en biens de consommation et en services ;
- les dépenses d'investissements des secteurs privé et public ;
- les dépenses courantes des gouvernements ;

- les variations des stocks ;
- les exportations moins les importations.

## **2.4 Situation des comptes nationaux en Mauritanie**

Le Service de la Comptabilité Nationale n'élabore pas l'ensemble des comptes à cause de la défaillance des informations. Il n'établit que les comptes de production pour les branches retenues. Il construit le compte du reste du monde et établit les emplois du PIB. Mais il est loin de donner une bonne description de l'activité économique, objectif principal de la Comptabilité Nationale. Le service de la Comptabilité Nationale utilise un mode d'évaluation directe du PIB avec tous les risques d'erreurs qui sont générés par un tel système. L'approche par le PIB ne permet pas d'assurer la cohérence des informations qui doivent alimenter une Comptabilité Nationale.

La confection d'un Tableau des Comptes Economiques Intégré (TCEI) par rapport à l'approche PIB nécessite une force de travail beaucoup plus grande mais la Comptabilité Nationale ne pouvait décoller qu'à cette condition et permettre au pays d'orienter son développement à partir d'une bonne connaissance de ses réalités économiques. Les différentes enquêtes de l'ONS devaient alimenter cette nouvelle année de base. Parmi ces enquêtes deux ont permis de mieux appréhender le secteur de la pêche :

- l'Enquête Annuelle auprès des Entreprises (ENAE) a permis de mieux cerner le tissu productif du secteur ;
- l'exploitation des résultats de l'Enquête Permanente des Conditions de Vie des ménages (EPCV) a permis d'évaluer la consommation du poisson.

## **2.5 Elaboration des comptes de la pêche**

Il existe deux types de pêche : la pêche industrielle destinée essentiellement à l'exportation et la pêche artisanale.

Concernant la pêche industrielle qui est en grande partie assurée par les bateaux étrangers, un problème se pose : faut-il la considérer comme étant une production nationale ou non. Le SCN 93 laisse le choix.

La ZEE de 200 miles marins fait que cet espace maritime, la mer et le sous-sol, appartiennent à la Mauritanie et donc tout ce qui est pêché dans la ZEE fait partie de la production nationale. Ce problème se pose pour la plupart des pays côtiers où la pêche maritime est pratiquée. Ainsi des bateaux étrangers, moyennant un droit de pêche, peuvent venir pêcher dans la zone économique exclusive. Ils exportent directement la quasi-totalité de leurs prises.

Le problème porte sur la manière d'enregistrer cette activité dans les comptes nationaux. A partir des indications du manuel de la balance des paiements, et en l'absence d'indications précises dans le manuel du SCN, deux voies semblent envisageables. La première consiste à n'enregistrer le poisson pêché ni en production, ni en exportations. Seul apparaît dans les comptes de la nation le paiement des licences de pêche ; il s'agit d'un transfert (opération D 45) du reste du monde vers l'économie nationale. La seconde consiste à considérer le poisson pêché comme faisant partie de la production et des exportations. Les indications du manuel de la balance des paiements amènent alors à considérer comme consommation intermédiaire liée à cette production un service importé de pêche, classé dans les services divers aux entreprises,

égal à la différence entre la valeur du poisson et le montant des licences. Ceci conduit à une valeur ajoutée égale au montant des licences.

Les deux méthodes ne sont pas équivalentes du point de vue de la contribution au PIB. Elles le sont par contre du point de vue de la balance des paiements puisque dans la deuxième méthode, on a en exportation la valeur du poisson pêché et en importation la valeur du service, et on vient de voir que la différence entre les deux est égale au montant des licences. Etant donné qu'il est peu évident de suivre de manière satisfaisante la quantité et la valeur du poisson exporté sous licence, la première méthode peut être retenue pour sa simplicité.

### 2.5.1 Avec le SCN 68

**Tableau 2** : Estimation des prises de la pêche artisanale.

Unité : tonne	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (1)
Pêche artisanale	14.527	19.456	22.139	26.131	23.899	28.179
Traditionnelle	7.586	11.364	12.933	16.660	15.237	17.966
Moderne	6.941	8.092	9.206	9.471	8.662	10.213

(1) 11 premiers mois

Source : DEARH

Les données utilisées étaient celles de la production totale de la pêche artisanale. Un taux de consommation intermédiaire de 29% estimé à partir des intrants entrant dans le processus de production permet de dégager la valeur ajoutée du secteur. Ce taux n'a pas été mis à jour depuis 1985.

Pour l'industrie de la pêche, seuls les comptes des entreprises permettent d'évaluer la valeur ajoutée.

Enfin pour la commercialisation du poisson, compte tenu que le service de la Comptabilité nationale n'évaluait pas le secteur informel dont est issu le commerce du poisson, aucune donnée n'est disponible. La seule information agrégée qui existe est la consommation finale privée des ménages en produits alimentaires.

### 2.5.2 Avec le SCN 93

Avec l'adoption de ce nouveau système, un grand changement est apparu au niveau de la nomenclature. Un compte de branche est élaboré au niveau de chaque secteur pour la filière pêche et des équilibres ressources emplois pour différents types de poisson. Le compte de branche permet de ventiler les activités formelles des activités informelles et d'avoir des informations sur les salariés et leur statut.

Les ERE permettent de voir rapidement au niveau des agrégats, quels sont ceux qui sont surestimés ou sous-estimés notamment, la production, la consommation ou le commerce extérieur et on ne solde pas directement sur la consommation pour arriver à l'équilibre.

#### Nomenclature des activités et des produits

Les tableaux 4 et 5 sont des portions de la nomenclature des activités et des produits des pays membres d'Afristat pour la partie qui concerne la pêche. Rappelons que ces nomenclatures

ont été élaborées dans le but d'harmoniser les classifications économiques, de favoriser la comparabilité internationale et de faciliter la circulation de l'information.

**Tableau 3** : Nomenclature des branches d'activités

05.01	Pêche artisanale
05.02	Pêche industrielle
05.03	Pisciculture, aquaculture
15.21	Congélation de poissons, crustacés et mollusques
15.22	Séchage, salage ou fumage du poisson
15.23	Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques
52.41	Commerce de détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons

**Tableau 4** : Nomenclature des produits

05.00.1	Poissons
05.00.2	Crustacés et mollusques
05.00.3	Autres produits de la pêche, de la pisciculture ou de l'aquaculture
15.21.1	Poissons, congelés ou surgelés
15.21.2	Crustacés et mollusques, congelés ou surgelés
15.22.1	Poissons séchés ou salés
15.22.2	Poissons fumés
15.23.1	Préparations et conserves à base de poissons
15.23.2	Coquillages, crustacés et mollusques en conserve
15.23.3	Farine de poissons ; déchets

La première étape est de charger dans la base toutes les informations concernant le secteur avec leur code (branche, produit, opération). Ce dernier code (opération) permet notamment de préciser la production, le commerce extérieur, la consommation intermédiaire ou la consommation finale.

La deuxième étape est de procéder à des arbitrages afin de corriger les incohérences et d'arriver à l'équilibre.

On trouve en annexe les différents équilibres ressources et emplois des produits ainsi que les comptes de branche correspondants.

**2.5.3 Comptes satellites de la pêche**

Il existait au Ministère des pêches et de l'Economie Maritime depuis 1990 une cellule économique d'appui (CEAMP) qui élaborait des comptes économiques du secteur de la pêche. Cette publication régulière permettait au service de la comptabilité nationale de mieux suivre le secteur et surtout de mettre à jour les hypothèses retenues pour les consommations intermédiaires. Le document avait le gros avantage de différencier la pêche artisanale traditionnelle de la pêche artisanale moderne, la partie exportée de celle qui est consommée localement. Cette information n'existe plus depuis les comptes de 1997 et la comptabilité nationale rencontre d'énormes problèmes pour faire ce partage surtout pour les comptes provisoires.

La cellule utilisait la méthode des effets et de l'analyse des filières ce qui faisait que la valeur ajoutée du secteur était surestimée. En réalité, la Cellule élaborait des comptes satellites de la pêche qui étaient différents de ceux élaborés par le Service de la Comptabilité Nationale mais il suffisait de disposer d'une nomenclature d'activité commune pour ventiler dans les trois secteurs de l'économie : secteur primaire (pêche), secteur secondaire (transformation) et secteur tertiaire (commercialisation).

### III. CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE DE LA MAURITANIE

La Mauritanie a la chance d'avoir à sa disposition une côte de près de 720 km qui fait vivre plus de 30.000 personnes et leurs familles. La pêche constitue l'une des composantes majeures de l'économie nationale (50% des exportations et 30% des recettes budgétaires). L'accord de pêche signé avec l'UE sur la période 2001-2006 rapporte au pays près de 100 millions d'Euros chaque année.

Les bateaux mauritaniens et la pêche artisanale sont plutôt tournés vers la pêche aux céphalopodes, notamment le poulpe, qui représentent environ 60% de la valeur des exportations essentiellement en direction du Japon. Mais leur surexploitation réduit d'année en année les stocks et il faut désormais trois ans pour rentabiliser une pirogue contre une année auparavant, selon le Groupe de Travail de l'IMROP (décembre 2002).

La pêche artisanale ne concerne que 10% de la production mais rassemble 80% des emplois. Pourvoyeuse de devises et d'emplois, la pêche artisanale s'est beaucoup développée, soutenue par une politique volontariste de l'Etat. Un port entièrement consacré à elle a été construit à Nouadhibou. Le port fournit la sécurité aux embarcations et offre également un ensemble de services de proximité.

#### 3.1 Contribution au PIB

Contrairement à sa place stratégique pour la balance commerciale du pays, le secteur de la pêche est encore très peu intégré à l'économie nationale. La part réelle de la contribution du secteur au PIB en valeur est restée pratiquement constant entre 1999 (5,6%) et 2002 (5,3%) (tableau 5). Ce qui démontre un faible dynamisme du secteur privé, notamment industriel en termes de création de la valeur ajoutée locale par la transformation et la valorisation de la production.

**Tableau 5** : Valeur ajoutée de la pêche (millions d'UM - Prix courants)

Description	1999	2000	2001	2002
Pêche artisanale	3.167	3.353	4.941	6.022
Pêche industrielle	8.091	8.860	9.152	8.231
Total	11.258	12.213	14.093	14.253
PIB au prix du marché	202.015	221.751	247.155	266.557
Part pêche dans PIB (%)	5,6	5,5	5,7	5,3

Source : ONS.

### 3.2 Contribution au commerce extérieur

Les exportations des produits de la pêche jouent un rôle important dans l'acquisition des devises en Mauritanie. La valeur de ces exportations a évolué en dents de scie entre 1992 et 2001. Leur part dans le total des exportations a baissé entre 1995 et 1999, passant de 57% à environ 45%. Les espèces pélagiques qui représentent l'essentiel du volume des exportations des produits de la pêche viennent loin derrière les céphalopodes qui contribuent majoritairement au total des exportations du secteur de la pêche en 2001. Il faut rappeler que les céphalopodes sont des produits à très forte valeur marchande. La part relative des produits halieutiques dans les exportations nationales dénote d'une dépendance relativement importante de la balance commerciale du pays envers cette ressource et singulièrement envers les céphalopodes (poulpe essentiellement) qui représentent environ 56% de la valeur totale des produits halieutiques déclarés à l'exportation. Ces produits sont vendus à l'état brut et la faible partie transformée est essentiellement du salé séché et de la transformation à bord de la flottille industrielle pélagique travaillant dans le cadre d'affrètement (farine de poisson, huiles).

Sur la période 1999-2002, les exportations des produits de la pêche ont représenté 42% du total des exportations (tableau 6). Les exportations de la pêche industrielle qui passent forcément par la SMCP ont représenté en moyenne 72% des exportations des produits de la mer. Le reste (18%) est attribué à la pêche artisanale. En 2002, on constate que l'écart des exportations devient insignifiant. Les importations des boîtes de sardines sont marginales. Des échanges frontaliers existent mais échappent dans la majorité à la Douane.

**Tableau 6** : Balance commerciale - Importations et exportations (en millions UM)

Année	1999	2000	2001	2002
<b>Balance commerciale globale</b>				
Importations	63.835	79.080	89.910	99.004
Exportations	69.785	82.728	87.682	88.831
Solde global	5.950	3.648	-2.228	-10.173
<b>Taux de couverture</b>	109,32	104,61	97,52	89,72
<b>Produits de la mer et dérivés</b>				
Exportations (pêche artisanale)	32.377	35.393	36.340	32.924
SMCP (exportations pêche industrielle)	18.361	21.573	26.089	32.088
Part des exportations de produits halieutiques dans le total national (%)	73	69	71	73

Sources: SSPCN/ONS

### 3.3 Contribution à la sécurité alimentaire

La contribution de la pêche au bien être des populations en termes de sécurité alimentaire n'est pas évaluée et les quantités disponibles à l'intérieur du pays sont mal connues. La demande du marché intérieur reste limitée. Les populations maures de l'intérieur consomment traditionnellement peu ou pas de poisson. Toutefois, la diminution importante des troupeaux à

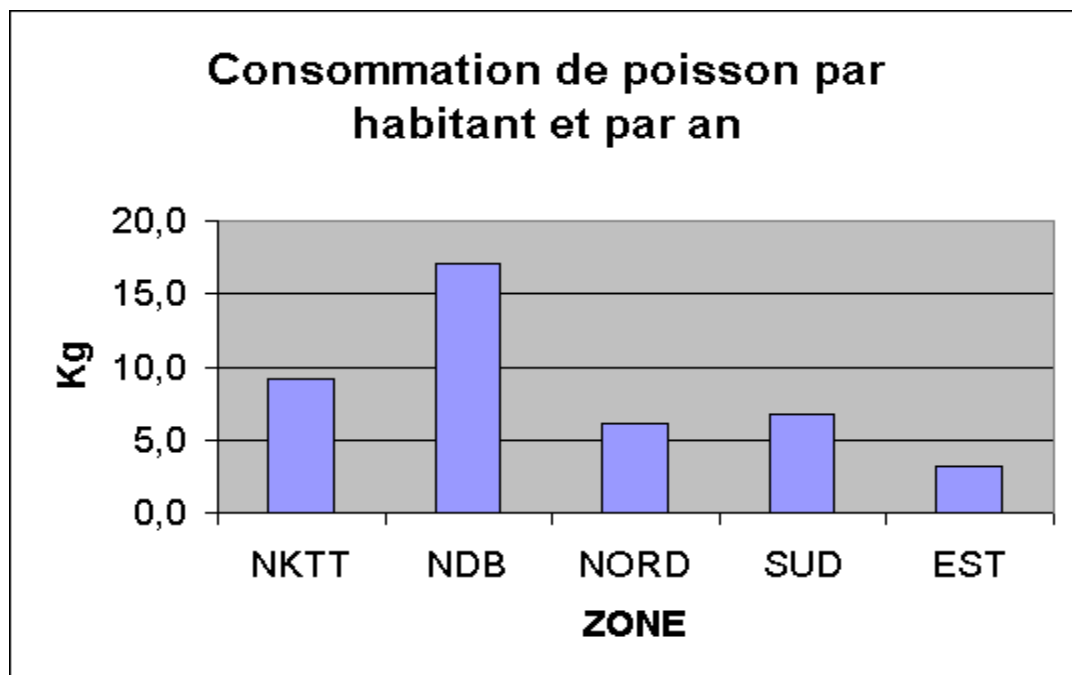
la suite des sécheresses répétées, la croissance naturelle de la population, l'urbanisation rapide et l'amélioration de la distribution et de l'infrastructure commerciale ont contribué à la croissance de la demande domestique en protéines animales surtout bon marché. Il était donc urgent, dans le contexte de mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, d'essayer de mesurer l'apport réel des produits halieutiques dans la ration alimentaire quotidienne des populations mauritaniennes. C'est dans ce cadre, que l'IMROP en collaboration avec l'Université de Nouakchott, notamment la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques (FSJE) et l'Office National de la Statistique (ONS), a mis en place une enquête qui a duré deux mois (septembre-octobre 2002) afin d'évaluer la consommation nationale en produits halieutiques en Mauritanie.

L'enquête avait pour objectif principal d'appréhender la consommation de poisson et de ses produits dérivés dans la ration alimentaire des populations urbaines et rurales du pays. Plus spécifiquement, elle devait notamment :

Étudier les différents produits halieutiques consommés par espèce et leur évolution récente ;  
 Identifier les contraintes à la consommation locale (à l'intérieur du pays) et mesurer l'apport des produits halieutiques à la sécurité alimentaire ;  
 Évaluer les possibilités d'augmentation de la consommation de ces produits mauritaniens au niveau national.

Les résultats de l'enquête sont récapitulés sur la figure 1.

**Figure 1** : Consommation de poisson par habitant et par an selon la zone



Source : IMROP

La consommation de poisson par habitant et par an est de 7,8 kg en milieu urbain. Les résultats de l'enquête ont été extrapolés à l'ensemble de la population, ce qui donne une consommation annuelle nationale de 4,3 kg par habitant (tableau 7). Cependant, on observe des disparités entre les régions : 3,2 kg pour les habitants de l'est ; 17,1 kg pour ceux de Nouadhibou ; 9,2 kg pour les habitants de Nouakchott, 6,8 kg pour ceux du sud et 6,1 kg pour ceux du nord.

**Tableau 7** : Consommation totale et par habitant

Consommation nationale totale (tonnes)	<b>29.547</b>
Consommation urbaine/tête/an (Kg)	<b>7,8</b>
Consommation nationale/tête/an (Kg)	<b>4,3</b>

Source : IMROP.

### **3.4 Contribution au budget de l'Etat**

L'Etat mauritanien prélève un droit d'accès appliqué à la pêche de fond et un droit territorial pour la pêche artisanale qui remplacent l'IMF et la taxe « droit de pêche » sur les exportations par l'intermédiaire de la SMCP. Ce droit basé sur les caractéristiques techniques des navires (TJB), est conçu comme un instrument d'aménagement visant à éliminer les unités de production peu performantes, dans un souci de réduction de la pression exercée sur la ressource.

Des licences de pêche sont accordées à des navires étrangers dans le cadre de l'accord de pêche avec l'Union Européenne. L'accord en vigueur couvre la période 2001-2006 pour une compensation financière totale d'un montant de 430 millions d'euros dont 20 millions affectés au financement d'actions ciblées d'hygiène, de sécurité maritime et de formation. Des licences libres sont également attribuées dans le domaine de la pêche pélagique.

En moyenne, sur la période 2000-2002, les recettes provenant du secteur de la pêche ont représenté le tiers du total des recettes budgétaires (tableau 8).

**Tableau 8** : Contribution de la pêche aux finances publiques (en millions d'UM)

<b>Année</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Compensation financière	12.220	1.140	47.340	28.236	32.568
Licences	1.933	1.876	2.215	2.063	4.348
Droits d'accès	1.057	1.098	1.448	1.457	2.262
Autres taxes	858	928	474	351	246
Amendes	348	240	280	278	138
<b>Total</b>	<b>16 416</b>	<b>5.282</b>	<b>51 757</b>	<b>32 385</b>	<b>39 562</b>
Total recettes budgétaires	52.650	51.801	83.587	77.578	91.971
Part des recettes provenant du secteur de la pêche (%)	31%	10%	62%	42%	43%

Source : DBC/MF

L'année 2001 (10 %) a été exceptionnelle à cause du retard de paiement des redevances de pêche par l'Union Européenne. Le retard a été résorbé l'année suivante et avec le nouvel accord de pêche avec l'Union Européenne, les redevances sur les produits halieutiques ont représenté 43% des recettes budgétaires.

Entre 1995 et 1997 plusieurs mesures ont été prises telles que la suppression des taxes à l'exportation pour le poisson et l'introduction d'un système qui prend en compte les

préoccupations de gestion de la ressource (droit d'accès pour les pêches de fonds, licence pour la pêche pélagique, droits territoriaux pour la pêche artisanale).

### **3.5 Contribution à l'emploi**

Les effets induits par la pêche sur l'emploi à terre sont relativement limités, malgré l'importance des captures et des débarquements de poisson effectués dans la ZEE. Ceci s'explique en grande partie par le faible degré d'intégration à l'économie nationale de ce sous-secteur qui importe la quasi-totalité de ses intrants.

Il existe très peu de données sur l'emploi dans le secteur de la pêche, la plupart des emplois relèvent de l'informel. Une enquête nationale devrait être entamée pour mieux cerner les différentes catégories de métier qui se trouvent dans le secteur. Une enquête effectuée par l'IMROP en 2001 estime que le secteur contribue au marché du travail pour environ 30.000 emplois directs et indirects. Entre 1994 et 2001, la pêche artisanale a fourni des emplois qui ont évolué de 3.800 à 12.100, soit une évolution moyenne annuelle de 8%. La nomenclature de profession utilisée ne permet pas de ventiler les catégories de profession.

L'enquête 1,2 prévue par l'ONS en décembre 2005 et qui devrait comporter un volet secteur informel et un volet emploi et qui utilisera les nomenclatures appropriées devrait permettre de mieux couvrir l'emploi de manière générale.

### **3.6 Investissements dans la pêche**

Le sous-secteur de la pêche artisanale est en pleine expansion. D'année en année, il enregistre d'importantes évolutions. Le nombre d'embarcations est passé de 3.500 en 1997 à plus de 5.000 en 2002. Cette augmentation est le résultat des efforts entrepris par le gouvernement pour développer ce sous-secteur à haute intensité de main d'œuvre et qui est mieux intégré à l'économie nationale. La motorisation est totale sauf dans la zone du banc d'Arguin où elle est interdite.

Les moteurs de faible puissance sont de moins en moins utilisés. La catégorie des moteurs utilisés de puissance 15 CV, représentait en 1990, la principale composante du parc en raison de la proximité des lieux de pêche (temps de route assez court). Aujourd'hui, les moteurs de 40 CV hors bord deviennent dominants.

Les techniques utilisées sont assez diversifiées en fonction des espèces ciblées, des zones de pêche, des périodes et des moyens financiers du pêcheur. Les engins les plus répandues sont les pots à poulpe suivis de la ligne et les filets. Cette flottille cible des espèces à haute valeur commerciale, essentiellement destinées à l'exportation (poulpe, langouste, thiof, dorades, requins, etc.).

Il n'est pas possible de trouver des informations sur les investissements privés sans une enquête au préalable.

Les investissements publics couvrant la période 2000 – 2005 sont récapitulés dans le tableau 9.

**Tableau 9** : Investissement public dans le secteur de la pêche

<b>Intitulé</b>	<b>Durée projet</b>	<b>Agence Exécution</b>	<b>Source Financement</b>	<b>Coût total (millions UM)</b>
Projet développant Pêche artisanale, phase II	00-05	UCDPAS II//MPEM	RIM OPEP BAD-FAD	3.471,45
Création du centre de promotion des produits de pêche	01-04	DPPP/MPEM	RIM	207
Projet de conservation et d'utilisation du mullet en RIM	01-04	DEARH/MPEM	RIM ONU-UICN	82,06
Appui aux communautés Imraguen du PNBA	02-04	PNBA/SGG	RIM ONU-UICN	70,26
Appui au développement des villages des pêcheurs	02-03	DP/MPEM	RIM	6

Source : BCI/MAED.

### **3.7 Contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté**

Un des axes principaux du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est d'accélérer la croissance et d'ancrer cette croissance dans la sphère des pauvres. Compte tenu des possibilités qu'offre la pêche en terme de création d'emplois et de sécurité alimentaire, notamment pour les populations pauvres, mais également de génération de recettes en devises, la pêche artisanale et côtière revêt une grande priorité. Un plan décennal de la pêche artisanale a été élaboré et mis en œuvre sur l'horizon de la stratégie.

Les actions prioritaires de ce programme volontariste sont les suivantes :

- mise en œuvre, depuis 2001, d'un programme ambitieux de formation, de perfectionnement des pêcheurs artisans (professionnels et apprentis) et des jeunes notamment des femmes aux techniques simples de transformation des produits de la pêche ;
- aménagement d'infrastructures portuaires adaptées à la pêche artisanale ;
- création de pôle de développement le long de la côte ;
- étude et mise en œuvre de système de crédit et d'assurances adaptés aux besoins de différentes activités de la pêche artisanale (capture, transformation, etc.) ;
- incitation au développement de chaînes de froid et de réseaux de distribution des produits halieutiques vers l'intérieur du pays.

## **IV. RECOMMANDATIONS**

La pêche est l'un des secteurs essentiels de l'économie mauritanienne. La politique du gouvernement dans ce secteur est surtout axée sur la protection des ressources et le

désengagement de l'État des activités de production et de commercialisation mais en ce qui concerne la maîtrise de l'information du secteur, beaucoup de chose reste à faire.

Les investissements privés dans le secteur sont méconnus et il est nécessaire de mettre en place une enquête annuelle auprès des entreprises pour suivre l'évolution des différents agrégats du secteur. Cependant, de manière générale, il y a un besoin de réorganisation des systèmes de statistiques sectoriels pour un meilleur suivi des activités.

#### **4.1 Besoin d'harmonisation des données**

Les données de la pêche ne sont jamais les mêmes quand on consulte les différentes sources. Cette multitude d'informations crée souvent un malaise quand il faut interpréter la situation du secteur.

En ce qui concerne la production, les données issues de la DEARH sont privilégiées par l'ONS. Les autres sources permettent d'améliorer la qualité de l'information. Par contre pour le commerce extérieur la Douane reste la source privilégiée. Mais malheureusement les données de la Douane diffèrent souvent de celles de la balance de paiement qui permettent de calculer le compte avec le reste du monde. La différence viendrait du redressement fait par la Banque Centrale relative aux sous-déclarations.

Les données issues de l'ONS sont celles de l'indice de prix à la consommation où des relevés mensuels permettent de suivre l'évolution du prix du poisson. Mais il n'y a pas de données relatives aux prix au producteur. Ces données existaient dans le document publié par la CEAMP. L'ONS fait maintenant des estimations en faisant évoluer les prix au producteur de la même façon que les prix à la consommation.

Les enquêtes permanentes auprès des conditions de vie de ménages permettent d'évaluer la consommation de poisson et de ne plus faire du seul poste de consommation finale un solde.

La priorité doit être la poursuite et l'amélioration de la coordination statistique, notamment en terme de programmation des activités, de normalisation et d'harmonisation des concepts et méthodes et en rendant opérationnel le nouveau cadre légal et institutionnel issu de la loi statistique.

Le secteur de la pêche, comme tous les autres, a besoin d'un renforcement du système de production de données.

#### **4.2 Renforcement du système de production des données**

Le système statistique national demande encore à être perfectionné afin de mieux s'adapter aux exigences de l'effort du développement du pays et qu'il puisse fournir des informations économiques et sociales de qualité. C'est dans ce cadre que s'était inscrit la mise en œuvre du schéma directeur de la statistique sur la période de six ans (2000 – 2005).

Un schéma directeur de la statistique est un plan d'actions qui décrit les opérations statistiques à réaliser au cours d'une période donnée et dont l'objectif est de rendre l'outil statistique national capable de répondre durablement et d'une manière convenable aux besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

Sept commissions spécialisées chargées chacune d'un domaine avaient été créées. Ainsi les Commissions « Entreprise non agricole » et « Indicateurs macroéconomiques » étaient chargées d'harmoniser les données. Force est de constater que ces commissions n'ont pas eu les résultats escomptés et qu'elles ont pratiquement disparu.

Au cours du séminaire d'évaluation à mi-parcours du Schéma Directeur de la Statistique (SDS 2000 – 05), il a été recommandé de s'atteler à formuler en 2005 une nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) à mettre en œuvre sur la période 2006 – 2010, après l'achèvement du SDS qui vient à échéance le 31 décembre 2005.

La SNDS prendra en charge les actions permettant de mettre à jour les indicateurs de suivi-évaluation du CSLP, des OMD et des diverses stratégies sectorielles. Elle sera élaborée simultanément avec le prochain plan d'action CSLP et sera donc partie intégrante du processus CSLP à la fois au niveau de sa formulation qu'au niveau de ses révisions et du suivi-évaluation de son exécution. La SNDS sera considérée comme l'une des stratégies sectorielles majeures du CSLP et figurera à ce titre dans la matrice des actions et mesures à prendre. Il est clair que le secteur de la pêche à tout à gagner en se greffant à cet ambitieux projet.

### 4.3 Propositions d'amélioration du guide méthodologique

Nos propositions porteront sur les indicateurs et les données nécessaires (tableau 10) ainsi que les sources dans le cas de la Mauritanie (tableau 11).

**Tableau 10** : Données nécessaires à la production des indicateurs de base

<b>Indicateurs</b>	<b>Données nécessaires</b>
Production continentale Production artisanale	- production en quantité par espèce - prix au producteur du poisson du poisson frais
Valeur ajoutée à la production	- production - coefficient de CI ou taux de valeur ajoutée
Production industrielle	- production de poisson frais destinée à la transformation - coefficient de transformation - prix du poisson fumé à la consommation
Production du commerce	- Production destinée à la commercialisation - prix au producteur poisson frais - prix à la consommation poisson frais
Valeur ajoutée à la commercialisation	- production du commerce - taux de valeur ajoutée
Investissement	- nouvelles acquisitions en pirogues, filets de pêche, moteurs et autres équipements

**Tableau 11:** Sources pour la collecte des données en Mauritanie

<b>Données à collecter</b>	<b>Sources</b>
Production domestique en quantité	IMROP, DEARH
Prix au producteur du poisson frais	DEARH, IMROP
Prix à la consommation du poisson frais	ONS
Prix à la consommation du poisson fumé	ONS
Taux de transformation du poisson frais en poisson fumé	ONS
Taux de valeur ajoutée de la pêche	ONS
Taux de valeur ajoutée de la transformation	ONS
Taux de valeur ajoutée de la commercialisation	ONS
Importations en quantité et en valeur	DGD/SYDONIA
Exportations en quantité et en valeur	DGD/SYDONIA
Effectif des pêcheurs professionnels	MPEM
Effectif des pêcheurs occasionnels	MPEM
Nombre des permis de pêche délivrés dans l'année	MPEM
Montant annuel des permis de pêche	MPEM
Montant des investissements réalisés dans l'année	MPEM, MAED

## CONCLUSION

Le secteur de la pêche, en Mauritanie, offre des retombées socio-économiques de toute première importance et constitue l'un des principaux piliers de l'économie nationale.

Les objectifs de toutes les politiques adoptées par le Gouvernement ont eu comme dénominateur commun deux axes récurrents d'intervention : la gestion durable du secteur et sa meilleure intégration à l'économie du pays.

Dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), la pêche est considérée comme un secteur de croissance. Si l'optimisation durable de la rente est considérée comme objectif prioritaire, le développement de la pêche artisanale reste une priorité dans toutes les politiques du secteur. Elle offre plus de possibilités dans les domaines de l'emploi, la satisfaction des besoins nutritionnels de la population. Aussi, elle possède une plus grande capacité à fixer sur le littoral les populations, en plus de sa faible intensité capitalistique.

L'évaluation des différents indicateurs biologiques et socio-économiques montrent que la ZEE mauritanienne se caractérise, par une productivité biologique importante traduisant une abondance des ressources halieutiques.

Les captures réalisées dans la ZEE mauritanienne avoisinent 600 000 Tonnes. La pêche artisanale en produirait près de 80 000 tonnes. Ces captures sont destinées au marché international à plus de 95 %. Les diagnostics obtenus sur les stocks des différentes espèces indiquent un état de pleine exploitation à surexploitation, selon qu'il s'agissent des espèces à forte valeur commerciale ou des espèces pélagiques.

Dans un contexte de pleine exploitation des ressources à plus forte valeur commerciale, l'accroissement de la part du secteur à la formation du PIB doit passer en priorité par l'aménagement et la régulation de l'accès aux ressources puis par la valorisation de ces dernières. Pour cela faudra-t-il encore que les produits soient débarqués et transformés en Mauritanie, pour créer une plus grande valeur ajoutée.

Aussi, la Mauritanie doit mettre en place des procédures et des institutions d'appui pour de nouveaux produits. Des efforts doivent être entrepris pour améliorer le système de production des statistiques de pêche. Les insuffisances dans ce domaine ont beaucoup limité l'évaluation correcte de la contribution de la pêche à l'économie.

Cependant la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de la statistique pour répondre aux besoins suivi – évaluation du prochain plan d'action du CSLP et de la poursuite des OMD permettra de à renforcer le dispositif statistique du secteur de la pêche, compte tenu de la place centrale qu'elle occupe dans l'économie du pays

La présente études montre que contrairement à sa place stratégique pour la balance commerciale du pays, le secteur de la pêche est encore très peu intégré à l'économie nationale. La part réelle de la contribution du secteur au PIB en valeur constante est en baisse continue depuis le milieu des années 1990. Les espoirs placés dans la pêche artisanale comme sous secteur mieux intégré à l'économie restent relativement insatisfaits.

Le principal message retenu pendant la restitution de l'étude est de réactiver la cellule économique d'appui au Ministère des pêches et de l'Economie Maritime. Cette cellule devra notamment :

- Elaborer les comptes économiques du secteur de la pêche,
- Renforcer sa capacité d'analyse,
- Travailler en étroite collaboration avec le Service de la Comptabilité Nationale.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- AFRISTAT, 2001.- Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les pays membres d'Afristat. Série Méthode n° 4.
- CNROP, 1993.- Résultats du 3<sup>ème</sup> Groupe de Travail du CNROP sur l'évaluation des stocks et l'aménagement des pêcheries mauritaniennes, Nouadhibou, Mauritanie.
- CNROP, 1998.- Résultats du 4<sup>ème</sup> Groupe de Travail du CNROP sur l'évaluation des stocks et l'aménagement des pêcheries mauritaniennes. Nouadhibou, Mauritanie.
- Commissariat aux Droits de l'Homme et Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion, 2001.- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
- DIOP M.S. ; INEJIH C.A. ; DIA M.A.; M'BARECK M.S., 2004.- Impacts des politiques commerciales sur la gestion des ressources halieutiques en Mauritanie. Programme PCEAO ; ENDA.
- GUISSET D., 1998.- Note méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux en Mauritanie.
- INEJIH, C.A. ; EJIWEN, M.E. ; M'BARECK, M.S. 1996.- A propos de l'aménagement des céphalopodes dans la ZEE mauritanienne. Atelier sur le SIG, Rabat, Maroc, 11-13 avril 1996
- IMROP, 2002.- Rapport du troisième atelier de restitution des résultats de la Composante « Recherche » du Projet, PDPASS-II. IMROP, Nouadhibou, Mai 2002.
- IMROP, 2002.- Evaluation de la consommation nationale en produits halieutiques. Décembre 2002.
- IMROP, 2003. Rapport du troisième atelier de restitution des résultats de la Composante « Recherche » du Projet, PDPASS-II. IMROP, Nouadhibou, Août 2003.
- IMROP, 2003.- Résultats du 5<sup>ème</sup> Groupe de Travail de l'IMROP sur l'évaluation des stocks et l'aménagement des pêcheries mauritaniennes, Nouadhibou, Mauritanie Décembre 2002.
- IMROP, 2004.- Rapport du troisième atelier de restitution des résultats de la Composante « Recherche » du Projet, PDPASS-II. IMROP, Nouadhibou, Août 2004
- M'BARECK, M.S., 1992.- Contribution to the Study of Pelagic Fishery in the Mauritanian 200 mille EEZ. (Description, Stock Assessment, By-catch and Management). Thèse de Master of Science, University of Washington, Seattle, Wa. 113p.
- M'BARECK, M.S., 1997.- Etude sur les ressources pélagiques de la zone COPACE. Travaux de l'Atelier sur l'aménagement et la réglementation des petits pélagiques dans les divisions COPACE, 34.1.3, 34.3.1 et 34.3.3. Dakar, Sénégal, 10-12 mars 1997.

- M'BARECK, M.S., 2000.- Le Banc d'Arguin et la gestion durable des ressources de la ZEE mauritanienne. Actes du Colloque International « Nouveaux outils, Nouvelles démarches pour la gestion durable du milieu marin ». Revue de l'Université de Moncton. N° hors série, 2000.
- M'BARECK, M.S.; INEJIH, C.A.; Med VALL, M.; et Med FALL, K., 1994.- Note sur la détermination de l'effort permmissible sur les stocks de la ZEE mauritanienne et modalités d'allocation par pêcheries (adressée à Monsieur le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime).
- M'BARECK, M.S. ; DIOP M., INEJIH C.A ; DIA M.A. ; DIA A.D ; FAILLER P., 2004.- Effets de la libéralisation du commerce et des mesures liées au commerce dans le secteur de la pêche en République Islamique de Mauritanie. UNEP, 2004.
- MPEM, 1998.- Stratégie d'Aménagement et de développement du secteur des pêches et de l'économie Maritime MPEM, juin 1998.
- Observatoire de la sécurité alimentaire, 2003.- Production animale et halieutique et sécurité alimentaire des populations. Décembre 2003.
- PMEDP, 2004.- Préparation d'un guide méthodologique pour évaluer le rôle de la pêche artisanale dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest. Unité de Support Régionale (USR), juin 2004.

**ANNEXES :**

*Evolution des principaux indicateurs économiques de base*

Unité = Millions d'UM.	1999	2000	2001	2002
<b>COMPTES NATIONAUX</b>				
PIB au coût des facteurs	181164	200487	223346	243293
PIB à prix courants	202015	221751	247155	268481
PIB à prix constants base 1983	76125	79788	83236	87304
PIB au coûts des facteurs / tête à prix courants en UM	73963	79934	86961	92507
PIB aux coûts des facteurs/tête à prix constants de 1983 en UM	31079	31811	32408	33195
RNBD	221940	235100	264943	321678
RNBD / tête en UM	90611	93734	103157	122311
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>				
Recettes fiscales	31627	33333	36403	38673
Dépenses courantes	40513	48364	62654	81239
Pression fiscale directe (%)	15,7	15	14,7	14,4
<b>COMMERCE EXTERIEUR</b>				
Importations de biens CAF	63835	79080	89910	99004
Exportations de biens FOB	69785	82728	87682	88831
Exportations de fer	39152	48992	49260	51363
Exportations de poissons	32377	35393	36340	32924
Solde de la balance commerciale	5950	3648	-2228	-10173
Taux de couverture (en %)	109,3	104,6	97,5	89,7
<b>STATISTIQUES MONETAIRES</b>				
Masse monétaire	28383	32951	38650	42102
Vitesse de circulation de la monnaie	7,1	6,7	6,4	6,4
Taux de liquidité	14,0	14,9	15,6	15,7
<b>CROISSANCE ET INFLATION (%)</b>				
Déflateur du PIB	3,4	4,7	6,8	3,6
Taux de croissance réelle	5,0	4,4	3,9	4,1
Taux d'inflation	4,1	3,3	4,7	3,9
Taux d'investissement	16,0	15,7	16,5	18,2

Source : ONS/SSPCN (Agrégats de la comptabilité nationale 2002)

RNBD : Revenu National Brut Disponible

*Pib à prix courants*

(en millions d'Ouguiyas)

	1998	1999	2000	2001	2002
1. SECTEUR RURAL	38 963	42 652	43 641	46 362	50 158
1. 1 Agriculture, Sylviculture et Exploitation	9 859	10 666	9 106	8 479	9 081
1. 2 Elevage	26 596	28 819	31 183	32 942	35 055
1. 3 Pêche artisanale	2 508	3 167	3 353	4 941	6 022
2. INDUSTRIE EXTRACTIVE	26 232	24 070	29 335	25 473	26 643
3. INDUSTRIES MANUFACTURIERES	14 594	16 925	16 988	15 713	14 959
3. 1 Industrie de Pêche	6 702	8 091	8 860	9 152	8 231
3. 2 Autres industries manufacturières	7 531	8 430	7 756	6 261	6 420
3. 3 Artisanat	361	404	372	300	308
4. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	10 153	12 516	16 186	20 673	24 841
5. TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS	13 623	16 613	19 072	28 372	32 384
6. COMMERCE, RESTAURANTS, HOTELS	32 495	36 955	39 622	44 547	47 222
7. AUTRES SERVICES	9 788	10 901	12 755	16 700	19 738
8. TOTAL BRANCHES DES ACTIVITES MARCHANDES	145 848	160 632	177 600	197 839	215 945
9. BRANCHES NON MARCHANDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	19 538	20 532	22 887	25 508	27 348
10. P.I.B. AU COUT DES FACTEURS	165 386	181 164	200 487	223 346	243 293
11. IMPOTS INDIRECTS NETS DE SUBVENTIONS	19 876	20 851	21 264	23 809	25 188
12. P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	185 262	202 015	221 751	247 155	268 481

*Structure du Pib à prix courants*

	1998	1999	2000	2001	2002
1. SECTEUR RURAL	21,0	21,1	19,7	18,8	18,7
1.1 Agriculture, Sylviculture et Exploitation Forestière	5,3	5,3	4,1	3,4	3,4
1.2 Elevage	14,4	14,3	14,1	13,3	13,1
1.3 Pêche artisanale	1,4	1,6	1,5	2,0	2,2
2. INDUSTRIE EXTRACTIVE	14,2	11,9	13,2	10,3	9,9
3. INDUSTRIES MANUFACTURIERES	7,9	8,4	7,7	6,4	5,6
3.1 Industrie de Pêche	3,6	4,0	4,0	3,7	3,1
3.2 Autres industries manufacturières	4,1	4,2	3,5	2,5	2,4
3.3 Artisanat	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
4. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	5,5	6,2	7,3	8,4	9,3
5. TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS	7,4	8,2	8,6	11,5	12,1
6. COMMERCE, RESTAURANTS, HOTELS	17,5	18,3	17,9	18,0	17,6
7. AUTRES SERVICES	5,3	5,4	5,8	6,8	7,4
8. TOTAL BRANCHES DES ACTIVITES MARCHANDES	78,7	79,5	80,1	80,0	80,4
9. BRANCHES NON MARCHANDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	10,5	10,2	10,3	10,3	10,2
10. PIB AU COUT DES FACTEURS	89,3	89,7	90,4	90,4	90,6
11. IMPOTS INDIRECTS NETS DE SUBVENTIONS	10,7	10,3	9,6	9,6	9,4
12. P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Pib à prix constants base 1985*

(millions UM)

	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
1. SECTEUR RURAL	17 254	18 118	17 949	17 371	16 914
1.1 Agriculture,Sylviculture et Exploit. Forestière	4 570	4 874	4 281	3 758	3028
1. 2 Elevage	12 036	12 509	12 969	12 818	12948
1. 3 Pêche artisanale	648	735	699	795	938
2. INDUSTRIE EXTRACTIVE	10 717	9 807	10 135	9 073	8396
3. INDUSTRIES MANUFACTURIERES	5 008	5 388	4 897	3 803	3 256
3. 1 Industrie de Pêche	2 162	2 463	2 368	1 816	1266
3.2 Autres Industries Manufacturières	2 638	2 734	2 338	1 818	1822
3. 3 Artisanat	208	191	191	170	167
4. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	4 959	5 818	7 294	8 813	10098
5. TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS	6 526	7 545	9 058	10 311	13351
6. COMMERCE, RESTAURANTS, HOTELS	13 546	14 801	15 362	16 496	16822
7. AUTRES SERVICES	3 699	3 988	4 210	5 256	5542
8. TOTAL BRANCHES DES ACTIVITES MARCHANDES	61 709	65 465	68 906	71 123	74 378
9. BRANCHES NON MARCHANDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	12 500	12 896	13 573	14 320	15052
10. P.I.B. AU COUT DES FACTEURS	74 209	78 361	82 479	85 443	89 430
11. IMPOTS INDIRECTS NETS DE SUBVENTIONS	7 699	7 673	7 359	7 894	7695
12. P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	<b>81 908</b>	<b>86 034</b>	<b>89 839</b>	<b>93 337</b>	<b>97 125</b>

*Evolution du PIB à prix constants base 1985*

	1999	2000	2001	2002
1. SECTEUR RURAL	5,0	-0,9	-3,2	-2,6
1. 1 Agriculture, Sylviculture et Exploitation Forestière	6,7	-12,2	-12,2	-19,4
1. 2 Elevage	3,9	3,7	-1,2	1,0
1. 3 Pêche artisanale	13,4	-4,9	13,8	18,0
2. INDUSTRIE EXTRACTIVE	-8,5	3,3	-10,5	-7,5
3. INDUSTRIES MANUFACTURIERES	7,6	-9,1	-22,3	-14,4
3. 1 Industrie de Pêche	13,9	-3,9	-23,3	-30,3
3. 2 Autres industries manufacturières.	3,6	-14,5	-22,3	0,3
3.3 Artisanat	-8,2	0,1	-11,1	-1,8
4. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	17,3	25,4	20,8	14,6
5. TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS	15,6	20,1	13,8	29,5
6. COMMERCE, RESTAURANTS, HOTELS	9,3	3,8	7,4	2,0
7. AUTRES SERVICES	7,8	5,6	24,8	5,4
8. TOTAL BRANCHES DES ACTIVITES MARCHANDES	6,1	5,3	3,2	4,6
9. BRANCHES NON MARCHANDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3,2	5,3	5,5	5,1
10. P.I.B. AU COUT DES FACTEURS	5,6	5,3	3,6	4,7
11. IMPOTS INDIRECTS NETS DE SUBVENTIONS	-0,3	-4,1	7,3	-2,5
12. P.I.B. AUX PRIX DU MARCHE	5,0	4,4	3,9	4,1

*Tableaux des équilibres ressources-emplois des produits et sous-produits de la Pêche  
(comptes provisoires 1998)*

Produit : 005001001

Libellé : Céphalopodes

**ERE en Valeur en 1998**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	11681		158			11839
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	11681		158			11839
<b>PROD. March. Princ.</b>	11681					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>						
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			158			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	180		17			197
<b>Conso. Finale Achetée</b>	1486		141			1627
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	10015					10015

Produit : 005001001

Libellé : Démersaux

**ERE en Valeur en 1998**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	6160		443			6603
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	6160		443			6603
<b>PROD. March. Princ.</b>	6160					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>						
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			443			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	723		93			816
<b>Conso. Finale Achetée</b>	2773		350			3123
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	2664					2664

Produit : 005001003

Libellé : Crustacés

**ERE en Valeur en 1998**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	153					153
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	153					153
<b>PROD. March. Princ.</b>						
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>						
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>						
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>						
<b>Conso. Finale Achetée</b>	6					6
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	147					147

Produit : 005001004

Libellé : Pélagiques

**ERE en Valeur en 1998**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	14932		1712			16644
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	14932		1712			16644
<b>PROD. March. Princ.</b>	14931					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>	1					
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			1712			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	1076		277			1353
<b>Conso. Finale Achetée</b>	5577		1435			7012
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	8279					8279

Produit : 070020001

Libellé : Poissons salés ou séchés

**ERE en Valeur en 1998**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	646		138			784
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	646		138			784
<b>PROD. March. Princ.</b>	4372					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>						
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			138			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	9					9
<b>Conso. Finale Achetée</b>	432		138			570
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	205					205

Produit : 070020002

Libellé : Poissons fumés

**ERE en Valeur en 1998**

	Prix Base Complété	Marges Transport	Marges Commerce	Taxes Nettes	TVA Non Déductible	Prix Acquisition
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	64		16			80
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	64		16			80
<b>PROD. March. Princ.</b>	764					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>						
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>			16			
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>	1					1
<b>Conso. Finale Achetée</b>	63		16			79
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>						

Produit : 070020003

Libellé : Poissons congelés ou surgelés

**ERE en Valeur en 1998**

	<b>Prix Base Complété</b>	<b>Marges Transport</b>	<b>Marges Commerce</b>	<b>Taxes Nettes</b>	<b>TVA Non Déductible</b>	<b>Prix Acquisition</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	3130					3130
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	3130					3130
<b>PROD. March. Princ.</b>	3130					
<b>PROD. Non March. Princ.</b>						
<b>PROD. March. Second.</b>						
<b>PROD. Non March. Second.</b>						
<b>IMPORT CAF</b>						
<b>IMPOT sur Import</b>						
<b>MARGE de transport</b>						
<b>MARGE de commerce</b>						
<b>IMPOT sur export</b>						
<b>IMPOT sur produit</b>						
<b>Subventions sur produits</b>						
<b>TVA Non Déductible</b>						
<b>Conso. Intermédiaire</b>						
<b>Conso. Finale Achetée</b>						
<b>DEPCF PNM Ménages</b>						
<b>DEPCF PNM APU</b>						
<b>DEPCF PNM IPSBL</b>						
<b>FBCF</b>						
<b>VS Encours</b>						
<b>VS Finis</b>						
<b>VS REVENTE</b>						
<b>VS MAT 1ere</b>						
<b>EXPORT</b>	3130					3130

**TABLEAUX DES COMPTES D'EXPLOITATION DES BRANCHES D'ACTIVITES DE PECHE, DE TRANSFORMATION ET DE CONSERVATION DES POISSONS**

Branche : **005001**

Libellé : **Pêche maritime**

**Compte de Branche en 1998**

	<b>Apu_Isbl</b>	<b>Mod_dsf</b>	<b>Mod_ndsf</b>	<b>Sous_decl</b>	<b>Informel</b>	<b>Ménages</b>	<b>non_déf</b>	<b>Total</b>
<b>prodm Pr</b>		81	21351		14797			36229
<b>prodnm Pr</b>								
<b>prodm Sec</b>		36						36
<b>prodnm Sec</b>								
<b>ci</b>		60	11934		438			12441
<b>VAB</b>		57	9408		14359			23824
<b>salbrdécl</b>		7	2322					2329
<b>salbrndécl</b>					464			464
<b>cseffmpl</b>		1	29					30
<b>csimputmpl</b>								
<b>impoprod</b>		1	576					577
<b>subvprod</b>								
<b>revexploit</b>		48	6481		13895			20424
<b>actifix</b>								
<b>saldécl</b>		38	10917					10955
<b>salndécl</b>					8417			8417
<b>patrons</b>					850			850
<b>EIcomptpro</b>					2950			2950
<b>aides</b>								

<b>B1/E1</b>		1,5	0,862		1,175			1,02
<b>D11A/E111</b>		0,184	0,213					0,21
<b>D11B/E112</b>					0,055			0,05
<b>P2/(P11-&gt;P13)</b>		0,513	0,559		0,03			0,34
<b>BA/E1</b>		1,263	0,594		1,137			0,88
<b>BA/(E12+E13)</b>					3,657			5,37
<b>D12/D11A</b>		0,143	0,012					0,013

Branche : 007002

Libellé : Transformation et conservation des poissons

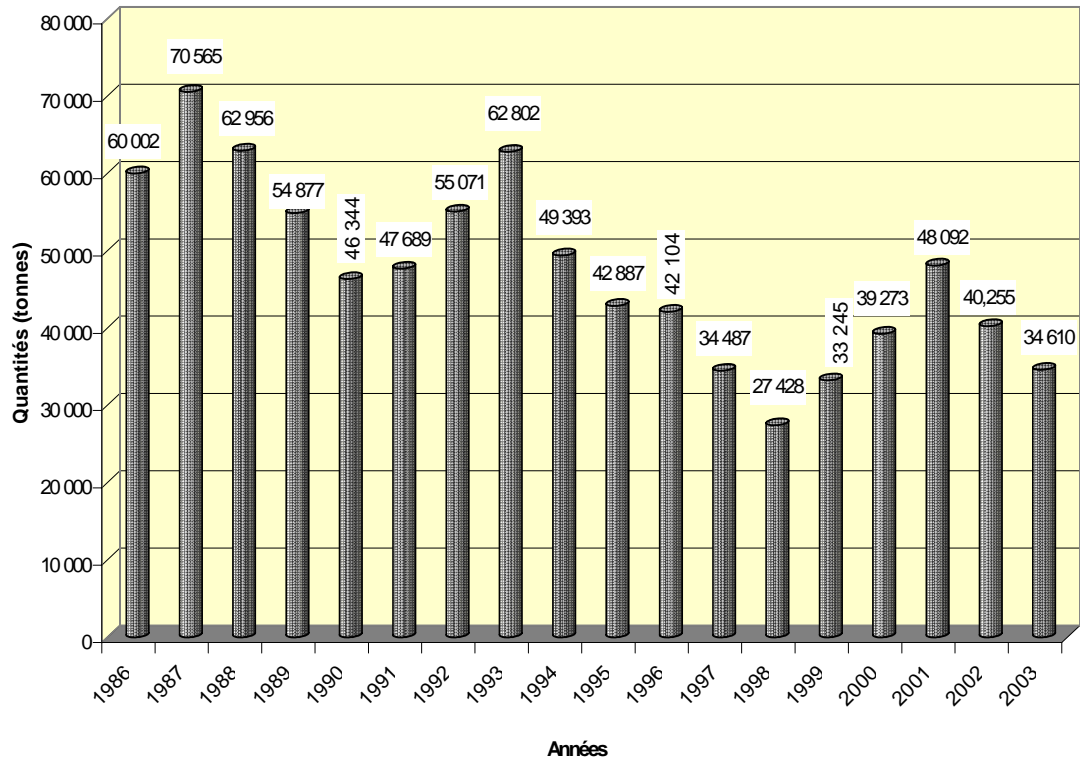
**Compte de Branche en 1998**

	Apu_Isbl	Mod_dsf	Mod_ndsf	Sous_decl	Informel	Ménages	non_déf	Total
prodm Pr		189	3172	53	1291			4705
prodm Pr								
prodm Sec								
prodm Sec								
Ci		150	2510		923			3583
VAB		39	662	53	368			1122
Salbrdécl		14	175					189
Salbrndécl								
Cseffmpl		1	12					13
Csimputmpl								
Impoprod		9	113					122
Subvprod		2						2
Revexploit		17	362	53	368			800
Actifix								
Saldécl		32	400					
Salndécl								432
Patrons								
Eicomptpro					1600			1600
Aides								

B1/E1		1,219	1,655		0,23			0,55
D11A/E111		0,438	0,438					0,43
D11B/E112								
P2/(P11->P13)		0,794	0,791		0,715			0,76
BA/E1		0,531	0,905		0,23			0,39
BA/(E12+E13)					0,23			0,5
D12/D11A		0,071	0,069					0,06

Exportation Globale (SMCP) en Quantités ( milliers de tonnes)  
de 1986 à 2003

Source: SMCP



### Exportation Globale (SMCP) en Valeurs (milliers \$USD ) de 1986 à 2003

Source: SMCP

